

**Séance publique du 9 juillet 2002**

**Délibération n° 2002-0668**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux d'investissement électrique et de génie civil, travaux d'entretien d'électricité, entretien des contrôleurs, fourniture de contrôleurs et d'armoires, fourniture de supports, fourniture de matériels de visualisation, entretien et pose des équipements vidéo et de détection - Maintenance et évolutions des systèmes centraux - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appels d'offres ouverts**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement de marchés annuels arrivant à échéance au 31 décembre 2002.

Ces marchés concernent :

- les travaux électriques et de génie civil nécessaires à l'investissement de la signalisation lumineuse et des équipements de contrôle d'accès bornes et barrières,
- les travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation lumineuse, des contrôles d'accès bornes et barrières et des travaux d'urgence,
- l'entretien des contrôleurs et des synthèses vocales nécessaires aux feux tricolores et les travaux d'intervention d'urgence,
- la fourniture de contrôleurs et d'armoires nécessaires à la signalisation lumineuse,
- la fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse,
- la fourniture d'équipements de visualisation nécessaires à la signalisation lumineuse,
- les prestations d'entretien et la pose des équipements vidéo, de détection trafic et de signalisation dynamique du poste de commande régulation et des postes de commande tunnels et des bornes de contrôle d'accès des zones piétonnes,
- la maintenance et les évolutions des systèmes centraux et des équipements de réseaux du poste de commande régulation, du poste de commande tunnels et bornes.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appels d'offres ouverts pour l'année 2003, avec la possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005, suivant la répartition ci-après :

Libellé	Montants annuels (en € TTC)	
	Minimum	Maximum
<b>Travaux d'investissement électrique et de génie civil</b>		
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or	450 000	1 800 000
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	300 000	1 200 000
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	350 000	1 400 000
<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire	400 000	1 600 000
<b>travaux d'entretien d'électricité</b>		
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Charly, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison	40 000	160 000
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	54 000	216 000
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	96 500	386 000
<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire	72 000	288 000
<b>Entretien des contrôleurs</b>		
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,	120 000	480 000

Couzon au Mont d'Or, Poleymieux, Charly, Albigny, Curis au Mont d'Or, Saint Germain, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison		
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	165 000	660 000
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	290 000	1 160 000
<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Sathonay Camp, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rillieux la Pape, Sathonay Village, Cailloux sur Fontaines, Montanay, Caluire et Cuire	220 000	880 000
<b>Fourniture de contrôleurs et d'armoires</b>		
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges, Saint Romain, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux, Charly, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison	47 000	188 000
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	67 000	268 000
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	120 000	480 000
<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire	88 000	352 000
<b>Fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse</b>		
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux, Charly, Albigny, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison	5 200	20 800
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	7 300	29 200
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	13 000	52 000

<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire  <b>Fourniture de matériels de visualisation</b>	9 700	38 800
<b>lot n° 1</b> : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux, Charly, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison	80 000	320 000
<b>lot n° 2</b> : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux Saint Fons, Feyzin, Solaize	120 000	480 000
<b>lot n° 3</b> : Lyon 2°, 3°, 7°, 8° et Villeurbanne	200 000	800 000
<b>lot n° 4</b> : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire  <b>Entretien et pose des équipements vidéo et de détection</b> - marché unique	150 000	600 000
<b>Maintenance et évolution des systèmes techniques centraux</b> - marché unique	380 000	1 520 000
	380 000	1 520 000

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur ces procédures ;

Vu lesdits dossiers de consultations des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-II du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Accepte** les dossiers de consultation des entrepreneurs sus-visés, lesquels seront rendus définitifs.

**2° - Décide :**

a) - de traiter le renouvellement des marchés pour travaux d'investissements électrique et de génie civil, travaux d'entretien d'électricité, entretien des contrôleurs, fourniture de contrôleurs et d'armoires, fourniture de supports, fourniture de matériels de visualisation, entretien et pose des équipements vidéo et de détection et systèmes techniques centraux par voie d'appels d'offres ouverts, en application des dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-II -1er alinéa- du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté aux opérations concernées.

**4° - Les dépenses**, à engager au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2003, 2004 et 2005 - au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,